

# CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.962  
29 juillet 2004

FRANÇAIS

---

## COMPTE RENDU DÉFINITIF DE LA NEUF CENT SOIXANTE-DEUXIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
le jeudi 29 juillet 2004, à 10 h 25

Président: M. Omar HILALE (Maroc)

Le PRÉSIDENT: Je déclare ouverte la 962<sup>e</sup> séance plénière de la Conférence du désarmement.

Avant toutes choses, je voudrais appeler votre attention sur la présence d'un nombre de représentants du Comité du désarmement des ONG et du Bureau international de la paix, qui vont assister aux travaux de la Conférence aujourd'hui, dans le cadre d'une journée dédiée à la commémoration des bombardements des villes d'Hiroshima et de Nagasaki. Leur présence étant conforme à l'article 20 du règlement intérieur de la Conférence, je suppose qu'il n'y a pas d'objection à cela. Je n'en vois aucune.

Je voudrais présenter, au nom de la Conférence et à travers les représentants des pays concernés, mes sincères condoléances aux familles des victimes des inondations dans un nombre de pays de l'Asie du Sud, en particulier le Bangladesh et l'Inde.

En outre, je voudrais présenter nos condoléances aux familles de nos collègues diplomates chiliens qui ont été tués hier au Costa Rica.

Permettez-moi maintenant de passer au fond de nos travaux de ce matin.

Sont inscrits sur la liste des orateurs les représentants de la Belgique, de Sri Lanka, de la Fédération de Russie, des États-Unis d'Amérique et du Canada.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Belgique, M. Damien Angelet.

M. ANGELET (Belgique): Monsieur le Président, comme il s'agit de la première fois que ma délégation prend la parole sous votre présidence, je voudrais vous dire que nous nous réjouissons de vous voir présider nos travaux et vous assurer de notre soutien dans l'accomplissement de vos fonctions.

Ma délégation était la première à prendre la parole lors de la première partie de la présente session de notre Conférence, au début de cette année, et j'ai l'honneur de répéter cet exercice au début de cette troisième partie de la session.

Ma déclaration concerne avant tout la proposition des cinq Ambassadeurs et mon souhait est de confirmer notre foi en cette proposition.

Cette proposition est l'aboutissement d'efforts laborieux de nombreuses délégations ici présentes. Elle est le fruit de la longue recherche d'un compromis et force est de constater que, sans nécessairement être parfaite, elle reste ce qui se rapproche le plus de notre but ultime, à savoir un programme de travail acceptable pour tous, qui doit permettre à notre Conférence de reprendre ses travaux et de retrouver sa vocation, qui est d'œuvrer pour un monde plus sûr.

C'est d'ailleurs pourquoi il nous semble plus que souhaitable que, comme l'année passée, le message que nous serons bientôt amenés à adresser à l'Assemblée générale reflète de façon adéquate l'existence de ce texte et le soutien dont il bénéficie dans notre enceinte.

En début d'année, nous avons également signalé que la proposition des Cinq ne visait pas à focaliser la pensée, et que des pistes de réflexion complémentaires – certains les ont qualifiées

(M. Angelet, Belgique)

d'additionnelles – pouvaient être suivies, pourvu qu'elles nous rapprochent de l'établissement d'un programme de travail.

Or, depuis le début de cette année une réflexion sur la question est en cours. Nous voulons saluer ces efforts. Le moment est venu de prendre connaissance des idées que ces efforts ont générées jusqu'à présent et de tenter d'en peser le pour et le contre dans un esprit à la fois ouvert et critique. C'est pourquoi il nous semble en effet souhaitable qu'une séance informelle ait lieu à ce sujet, si possible au cours de la présente partie de session, la question de l'intitulé que l'on donnera à cette séance étant peut-être de moindre importance. Voilà ce que je voulais dire très brièvement.

Je conclurai en soulignant l'importance que revêt à nos yeux cette troisième et dernière partie de la session, puisque nous savons qu'elle a principalement pour objet l'adoption du rapport annuel à l'Assemblée générale des Nations Unies, un exercice dont nous savons tous qu'il est de la plus haute importance pour notre institution et qu'il n'est pas nécessairement aisé.

Le PRÉSIDENT: Je remercie notre collègue de la Belgique, M. Damien Angelet, pour les aimables paroles qu'il a bien voulu adresser à la présidence et pour sa contribution aux travaux de fond de notre Conférence.

Je vais maintenant donner la parole à l'Ambassadrice de Sri Lanka, M<sup>me</sup> Sarala Fernando.

M<sup>me</sup> FERNANDO (Sri Lanka) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, permettez-moi d'emblée de vous féliciter pour l'engagement personnel et la détermination dont vous faites preuve dans le but de faire sortir la Conférence du désarmement de l'impasse actuelle, que vous avez si bien qualifiée de «désolante léthargie». Nous, les membres du Groupe des 21, nous associons à l'hommage que vous avez rendu aux anciens présidents de la Conférence du désarmement, qui, en coordonnant leurs efforts pour permettre la tenue de séances plénières informelles, ont probablement mis en évidence les préoccupations réelles des pays en développement au sujet de ce qui est largement considéré comme une crise du multilatéralisme.

Notre conception du désarmement repose sur notre croyance dans le multilatéralisme, qui sert tout particulièrement les intérêts des petits États. C'est dans ce contexte que nous tenons à informer la Conférence du désarmement des récents événements survenus dans notre pays.

Je prends la parole aujourd'hui pour informer les membres de la Conférence que Sri Lanka va prochainement adhérer à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination (également connue sous le nom de Convention sur certaines armes classiques), devenant, du même coup, partie au Protocole II modifié sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi des mines, pièges et autres dispositifs, au Protocole III sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi des armes incendiaires et au Protocole IV relatif aux armes à laser aveuglantes. Les instruments officiels de ratification seront déposés à l'occasion de la cérémonie de signature qui aura lieu à New York en 2004, pendant la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

(M<sup>me</sup> Fernando, Sri Lanka)

En outre, Sri Lanka soumettra de son plein gré un rapport au titre de l'article 7 de la Convention d'Ottawa, en application de la résolution 58/53 de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Ces mesures ne font que confirmer l'attachement indéfectible de mon pays à la promotion du droit humanitaire et son engagement constructif aux côtés de la communauté internationale sur la question des mines terrestres. Depuis la signature de l'accord de cessez-le-feu entre le Gouvernement sri-lankais et le LTTE en février 2002, le Gouvernement a lancé un programme humanitaire général d'action antimine avec pour objectif de faire de Sri Lanka un pays sans mines d'ici 2006. L'armée sri-lankaise a été la première à s'engager dans une vaste opération de déminage qui a permis de réduire de moitié le nombre d'accidents provoqués par des mines et d'ouvrir la voie au retour de centaines de milliers de personnes déplacées. Ces mesures confèrent une protection à la fois à la population civile et aux missions humanitaires, de l'ONU notamment, qui opèrent dans les régions touchées par les conflits.

C'est pourquoi nous nous félicitons aussi des efforts faits par l'Appel de Genève, qui a eu des entretiens avec les acteurs non étatiques concernés dans le but de les conduire à signer l'acte d'engagement, lequel doit permettre l'adhésion de Sri Lanka à la Convention d'Ottawa.

Le PRÉSIDENT: Je remercie l'Ambassadrice de Sri Lanka pour les aimables paroles qu'elle a adressées à la présidence et pour sa déclaration. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur de la Fédération de Russie, M. Skotnikov.

M. SKOTNIKOV (Fédération de Russie) (traduit du russe): Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. Nous vous souhaitons le plein succès et vous assurons de l'appui de la délégation russe dans l'exercice de votre difficile mandat. Nous sommes convaincus que vous y parviendrez.

Aujourd'hui, je voudrais faire une brève déclaration sur une question importante directement liée à un problème qui relève du domaine de compétence de la Conférence du désarmement. Le 19 juillet, le Président de la Fédération de Russie a signé une loi portant ratification de l'Accord d'adaptation du Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe, adoptée par la Douma d'État le 25 juin dernier et approuvée par le Conseil de la Fédération. La Fédération de Russie a ainsi achevé le processus de ratification de cet Accord et en est devenue le quatrième État partie après le Bélarus, le Kazakhstan et l'Ukraine.

L'Accord apporte des corrections importantes au système des limites et à certaines dispositions du Traité à la lumière de l'évolution de la situation militaire et politique sur le continent et ouvre la voie à l'augmentation du nombre d'États parties au Traité FCE. Il devrait apporter une contribution décisive au renforcement de la sécurité en Europe.

En ratifiant l'Accord d'adaptation du Traité FCE et en se conformant aux termes du Traité modifié, la Fédération de Russie a fait ce qu'elle devait et réaffirmé qu'elle optait pour des efforts conjoints destinés à assurer la sécurité par des instruments multilatéraux de limitation des armements. La balle est maintenant dans le camp de nos partenaires. Ceux qui continuent à

(M. Skotnikov, Fédération de Russie)

repousser la ratification de l'Accord sous les prétextes les plus divers porteront la responsabilité des conséquences peu constructives de leur attitude.

L'entrée en vigueur du Traité modifié devra s'accompagner de l'élimination des «zones d'ombre» en Europe, c'est-à-dire des questions qui ne sont pas encore couvertes par le Traité FCE. Dans ce contexte, la Russie prend acte de la démarche des pays qui ont déclaré leur intention d'adhérer au Traité FCE modifié une fois que celui-ci sera entré en vigueur et ont reconnu que leur adhésion contribuerait largement à la sécurité en Europe. À cet égard, nous comptons que ces États agiront en accord avec les buts et principes du Traité FCE en attendant d'y adhérer.

L'entrée en vigueur rapide de l'Accord d'adaptation du Traité FCE servirait les intérêts de l'ensemble des parties. Nous attendons que nos partenaires exécutent rapidement les procédures internes de ratification et qu'ils se conforment ainsi à l'obligation inscrite dans l'Acte final de la Conférence des États parties au Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe, adopté le 19 novembre 1999. La Fédération de Russie est d'avis qu'il n'existe aucune autre solution constructive en dehors de l'entrée en vigueur rapide de l'Accord d'adaptation du Traité FCE.

Le PRÉSIDENT: Je remercie l'Ambassadeur de la Fédération de Russie pour les paroles aimables et les encouragements qu'il a adressés à la présidence. Je le remercie également pour l'annonce faite concernant la ratification par son pays de l'Accord d'adaptation du Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadrice des États-Unis d'Amérique, M<sup>me</sup> Jackie Sanders.

M<sup>me</sup> SANDERS (États-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, j'entame aujourd'hui la dernière partie de ma première session à la Conférence du désarmement et je tiens à ce que chacun d'entre vous sache que j'ai éprouvé un immense plaisir à travailler avec vous pendant ces sept mois. Nous vivons une période cruciale de notre histoire. Les États-Unis et leurs alliés poursuivent leur guerre contre le terrorisme à l'échelle mondiale. Nous sommes fiers de faire partie de coalitions internationales qui travaillent avec énergie pour aider les peuples d'Iraq et d'Afghanistan libérés à bâtir des sociétés démocratiques.

Le 11 février dernier, le Président Bush a annoncé une série de nouvelles initiatives destinées à combattre la menace des armes de destruction massive et à enrayer la prolifération de matières dangereuses au profit de terroristes et de régimes hors la loi. Ces propositions sont motivées par les menaces auxquelles nous devons faire face dans le monde depuis le 11 septembre et elles visent directement à améliorer et moderniser la législation en matière de non-prolifération, à restreindre la dissémination de technologies et d'équipements nucléaires sensibles, à combler les lacunes existantes dans les actuels régimes de non-prolifération et à multiplier les efforts menés pour sécuriser et détruire les armes de destruction massive et les matières connexes.

Les propositions du Président Bush interviennent à un moment essentiel dans les efforts que nous menons pour combattre la mise au point et la prolifération des armes de destruction massive. Si nos efforts inlassables ont permis certains succès, notamment l'abandon par la Jamahiriya arabe libyenne de ses programmes d'armes de destruction massive et la révélation

(M<sup>me</sup> Sanders, États-Unis d'Amérique)

du réseau international A.Q. Khan de prolifération nucléaire, il reste néanmoins encore beaucoup à faire. Le fait que l'existence du programme nucléaire libyen et du réseau A.Q. Khan était inconnue de cette instance il y a moins d'un an montre que nous ne cernons probablement pas encore totalement la gravité des menaces que font peser sur nous les armes de destruction massive. Il est donc d'autant plus nécessaire que nous redoublions d'efforts ici et ailleurs pour combattre ces menaces.

Les efforts multilatéraux sont une composante importante de notre lutte contre la prolifération des armes de destruction massive. Nous travaillons avec nos alliés pour ramener l'Iran dans le camp des nations civilisées et l'inciter à abandonner ses programmes d'armement chimique, biologique et nucléaire, ainsi que son programme de missiles balistiques. Nous travaillons avec l'AIEA pour persuader l'Iran de se conformer aux obligations qu'il a contractées en vertu du TNP et souscrites avec l'AIEA et d'abandonner son programme d'armement nucléaire clandestin. Les États-Unis travaillent dans le cadre de l'OIAC et de la Convention sur les armes biologiques pour amener l'Iran à mettre fin à ses activités d'armement chimique et biologique.

Nous travaillons également dans le cadre du processus de négociation multilatérale des six parties pour persuader la République populaire démocratique de Corée de mettre fin à sa quête de l'arme nucléaire. Les États-Unis sont reconnaissants à la Chine pour son dynamisme et les efforts diplomatiques qu'elle a déployés pour faire avancer ces négociations. Les exigences minimales des États-Unis sur ce point sont très claires. Pyongyang doit mettre un terme à tous ses efforts destinés à la fabrication d'une arme nucléaire, que ce soit au plutonium ou à l'uranium enrichi, et doit démanteler son programme nucléaire complètement et de façon vérifiable et irréversible.

Il y a un peu plus d'un an, le Secrétaire d'État adjoint Stephen Rademaker a pris la parole à la Conférence du désarmement pour exposer la conception du multilatéralisme qu'a notre Gouvernement. Il a notamment souligné le désir des États-Unis de voir la Conférence du désarmement devenir un instrument multilatéral plus efficace. Les États-Unis espèrent que nous pourrions ensemble donner un nouveau souffle à la Conférence en décidant des mesures tangibles que celle-ci devra entreprendre pour combattre les menaces du XXI<sup>e</sup> siècle. Je vais vous présenter aujourd'hui deux propositions destinées à nous faire progresser vers cet objectif.

En premier lieu, les États-Unis mènent un combat sur plusieurs fronts, de concert avec un certain nombre d'instances internationales, dans le but de résoudre le problème international posé par l'emploi sans discrimination des mines terrestres persistantes. Les efforts internationaux destinés à lutter contre les effets nuisibles des mines antipersonnel remontent au milieu des années 90. Pourtant, ils restent incomplets, car ils ne sont pas axés sur les dangers communs à toutes les mines qui, quelles que soient leur forme et leur taille, menacent les populations civiles du monde entier du fait de leur persistance.

La proposition que je présente aujourd'hui porte sur l'élimination de la menace inhérente à toutes les mines persistantes, qui font entre 12 000 et 16 000 morts par année et dont la durée de vie fait qu'elles restent dangereuses pour les civils pendant des dizaines d'années après que tout besoin militaire légitime a cessé d'exister. Les États-Unis ont choisi de remplacer leurs

(M<sup>me</sup> Sanders, États-Unis d'Amérique)

mines persistantes par des mines non persistantes dotées de dispositifs d'autodestruction et d'autodésactivation.

Nous pensons que les dispositifs d'autodestruction et d'autodésactivation peuvent réduire considérablement la menace que font peser sur des civils innocents les risques inhérents aux mines persistantes. Ces technologies sont relativement bon marché, surtout si on les compare avec le coût du déminage. Des mines dotées de tels dispositifs ont fait l'objet de tests rigoureux et, invariablement, se sont détruites ou sont devenues inertes dans le délai prévu.

La Conférence du désarmement, première instance multilatérale de négociation sur la limitation des armements, est particulièrement apte à traiter ce problème. Pour cette raison, je vous annonce que les États-Unis ont décidé de faire campagne au sein de la Conférence en faveur de l'ouverture de négociations sur une interdiction internationale de la vente ou de l'exportation des mines persistantes. Nous poursuivrons également les efforts que nous avons entrepris dans le cadre de la Convention sur certaines armes classiques pour assujettir les mines antivéhicule à des mécanismes de contrôle international. J'ai hâte de travailler avec vous tous sur cette proposition dans les prochains mois.

En deuxième lieu, j'aimerais présenter notre point de vue sur un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles. Les matières fissiles – le plutonium et l'uranium hautement enrichi – sont des éléments fondamentaux dans la fabrication de l'arme nucléaire. Une interdiction de leur production pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires renforcerait le régime mondial de non-prolifération nucléaire.

Dans le cadre de notre effort dans ce sens, nous réaffirmons que les États-Unis restent résolus à entreprendre, au sein de la Conférence du désarmement, la négociation d'un traité juridiquement contraignant interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires. Les États-Unis ne produisent plus de matières fissiles de qualité militaire depuis plus de 15 ans. Nos installations de production ont été fermées. Au lieu de produire toujours plus de matières fissiles, nous nous efforçons aujourd'hui de les éliminer. Nous avons supprimé quelque 200 tonnes de matières fissiles de notre arsenal militaire. Une grande partie de ces matières a déjà été éliminée ou soumise à des garanties internationales.

En outre, les États-Unis maintiennent leur moratoire sur la production de matières fissiles pour la fabrication d'explosifs nucléaires et ils entendent inviter tous les États à prendre des engagements publics dans ce sens.

Cependant, l'examen de la politique des États-Unis a fait naître des craintes sérieuses quant à la possibilité de mettre en œuvre un système de vérification réaliste et efficace d'un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles. Nous avons hâte d'exposer en détail à la Conférence ces craintes quant à la vérification. Nous pensons que la négociation d'un tel traité peut maintenant être engagée suivant un mandat clair qui ne doit pas être lié à des propositions sans rapport avec cette question, qui concernent la création d'autres comités spéciaux de la Conférence.

(M<sup>me</sup> Sanders, États-Unis d'Amérique)

Après près de huit années d'inactivité, la Conférence doit concentrer ses efforts sur des objectifs atteignables correspondant aux besoins sécuritaires d'aujourd'hui. Les États-Unis pensent que les deux propositions que je viens d'exposer – une interdiction des mines persistantes et un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles – sont deux objectifs à la portée de la Conférence du désarmement.

Mon Gouvernement dépêchera prochainement à Genève une équipe d'experts techniques qui sera chargée d'informer les délégations de notre nouvelle position sur la négociation du traité considéré et d'expliquer dans le détail nos craintes concernant la vérification. Les États-Unis espèrent que les autres gouvernements seront en mesure de consentir à l'ouverture rapide de négociations sur ce traité, ainsi que d'appuyer notre proposition concernant les mines.

Le PRÉSIDENT: Je remercie l'Ambassadrice des États-Unis, M<sup>me</sup> Sanders, pour sa déclaration et les aimables paroles qu'elle a adressées à la présidence. Je voudrais lui présenter mes félicitations pour ces deux propositions concernant les mines antipersonnel et les matières fissiles. Je suis sûr que son exposé donnera lieu à un débat de fond dans les prochaines semaines, comme elle l'a si bien dit, au sein de la Conférence du désarmement, et nourrira nos débats et nos travaux.

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur du Canada, M. Paul Meyer.

M. MEYER (Canada) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord, à l'occasion de cette séance plénière, de vous féliciter de votre accession à la présidence de la Conférence et de vous assurer du plein appui de ma délégation dans l'accomplissement des grandes tâches qui sont l'apanage de votre fonction.

Aujourd'hui s'ouvre la troisième et dernière partie de la session de cette année. Dans quelques semaines, nous préparerons le rapport que la Conférence du désarmement devra soumettre à l'Assemblée générale des Nations Unies. Je crains que nous devions indiquer une fois de plus que nous avons été incapables de nous entendre sur un programme de travail. Sur ce qui constitue l'essentiel de son activité, la Conférence a été incapable de se mettre au travail.

Mais compte tenu de l'importance éminemment prioritaire accordée manifestement par toutes les délégations au programme de travail, il y a lieu d'espérer qu'après la révision des politiques opérée dans certaines capitales nous pourrons mettre à l'actif de la présente session les débats tenus sur les principaux éléments du plan de travail proposé dans le but de forger un compromis. Cela est sans aucun doute à la portée des délégations ici présentes, à condition que la volonté politique soit suffisante.

Selon nous, il est important d'élaborer ce programme de travail à partir des matériaux dont nous disposons. La proposition des cinq Ambassadeurs reste la carrière dans laquelle nous devons choisir les pierres nécessaires à l'édification de notre programme de travail. Le Canada est prêt à accepter cette proposition en l'état ou avec des modifications raisonnables susceptibles d'emporter un consensus. À cet égard, nous avons laissé entendre qu'une version simplifiée de la proposition considérée, comprenant la reprise des négociations sur un traité visant l'interdiction de la production de matières fissiles, suivant le mandat Shannon tel qu'accepté, et la création de comités spéciaux chargés d'examiner les questions du désarmement nucléaire

(M. Meyer, Canada)

et de la prévention d'une course aux armements dans l'espace, constituerait un programme suffisamment solide pour permettre à la Conférence du désarmement de se remettre au travail. Ce programme initial ne préjugerait en rien de l'examen éventuel de tout un ensemble d'autres questions d'importance et pourrait nous aider à parvenir à un consensus sur un programme de travail prenant en compte le mandat et la nature uniques de la Conférence.

C'est dans cette perspective que nous considérons la proposition concernant les mines présentée par la délégation des États-Unis. Je tiens à souligner, bien entendu, que nous avons écouté avec intérêt l'annonce de Jackie Sanders concernant la décision de son Gouvernement au sujet d'un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles, et nul doute que nous reviendrons à une prochaine occasion sur cet élément particulier de sa déclaration. Pour ce qui est des mines, cependant, les États membres de la Conférence du désarmement savent bien que les États-Unis ont largement contribué et contribuent encore aux efforts entrepris par la communauté internationale pour résoudre les problèmes humanitaires dévastateurs liés à la présence de mines et de munitions non explosées en de nombreux points du globe. Les États-Unis et le Canada ont participé en partenariat à ces efforts dans de nombreuses régions, notamment dans l'hémisphère Nord, où des progrès remarquables ont été réalisés. Nous-mêmes et d'autres avons coopéré de façon constructive avec les États-Unis à l'étude de questions se rapportant aux mines dans le cadre d'autres instances, notamment l'année dernière, en vue de faire intervenir un accord sur le Protocole relatif aux restes explosifs de guerre annexé à la Convention sur certaines armes classiques. Ce partenariat se poursuit en ce qui concerne la proposition des États-Unis visant à l'adoption d'un protocole sur les mines antivéhicule qui serait annexé à la même Convention. Cette initiative américaine compte une trentaine de pays coauteurs, dont le Canada.

Dans le même temps, chacun sait que nos deux pays ne sont pas entièrement d'accord sur la nécessité d'une interdiction mondiale des mines antipersonnel. Le Canada bénéficie de l'appui de 142 États parties à la Convention d'Ottawa dans sa campagne en faveur d'une interdiction mondiale de ces mines. Cependant, ces différences n'ont pas entamé notre capacité de travailler de concert avec les États-Unis dans le cadre d'actions humanitaires de lutte antimine ou de collaborer dans des cadres tels que la Convention sur certaines armes classiques, et nous avons toujours maintenu un dialogue constructif sur nos points de vue respectifs à propos de la Convention d'Ottawa elle-même, démarche que nous sommes résolus à poursuivre.

C'est dans cet esprit que nous avons expliqué, dans le cadre de discussions informelles avec les représentants des États-Unis ici, à Ottawa et à Washington, les difficultés fondamentales et particulières que la proposition présentée aujourd'hui par les États-Unis soulève à nos yeux et, selon nous, aux yeux des 41 autres États membres de la Conférence qui sont aussi parties à la Convention d'Ottawa. Tous les représentants ici présents apprécieront sans aucun doute les incidences que cette proposition aurait pour les parties à la Convention d'Ottawa, qui établit une interdiction complète et universelle de tous les types de mines antipersonnel et, en particulier, une interdiction de tout commerce de tous les types de mines antipersonnel. Pour dire les choses clairement et simplement, ces États ne seront pas en mesure de s'engager dans des négociations sur une interdiction moins générale visant à ne mettre fin au commerce que d'une seule catégorie de mines antipersonnel et autorisant celui de toutes les autres catégories de mines.

(M. Meyer, Canada)

Dans ce contexte, les représentants canadiens à Ottawa, Washington et Genève ont tenté de suggérer à leurs homologues américains une série d'autres solutions qui permettraient peut-être de faire avancer certains aspects de la proposition présentée aujourd'hui par les États-Unis. Ces solutions comprennent des mesures susceptibles d'être prises uniquement par les États non parties à la Convention d'Ottawa. Elles englobent des initiatives qui pourraient recueillir un appui plus large, en particulier l'appui du Canada, dans d'autres contextes tels que la Convention sur certaines armes classiques, où nous nous sommes portés coauteurs de la proposition des États-Unis concernant les mines antivéhicule (qui comporte un appel en faveur d'une interdiction du commerce des mines couvertes par cette proposition). Le Canada est prêt à travailler avec les États-Unis et tous les autres pays intéressés sur ces différentes solutions.

Je conclurai en revenant sur le contexte plus général de la Conférence du désarmement: comme je l'ai dit tout à l'heure, nous pensons que cette instance doit avant tout s'attacher à élaborer un programme de travail sur la base des propositions dont elle est actuellement saisie. Le fait d'introduire, en l'absence d'une réponse globale à la proposition en suspens, une proposition de négociation nouvelle qui, pour beaucoup d'entre nous, pose problème, complique, à dire vrai, les efforts entrepris pour parvenir à un programme de travail généralement acceptable. Nous encourageons par conséquent la délégation des États-Unis à réfléchir plus avant à cette initiative particulière et à se demander s'il ne serait pas plus indiqué de donner à sa proposition, ou, du moins, à certains de ses éléments, un suivi différent ou dans un autre cadre, notamment dans celui de la Convention sur certaines armes classiques, où il existe un terrain suffisamment solide pour construire un édifice capable de susciter dès le départ un appui suffisant.

Le PRÉSIDENT: Je remercie l'Ambassadeur du Canada pour sa déclaration et les aimables paroles qu'il a adressées à la présidence.

La liste des orateurs est épuisée. Je constate que la délégation algérienne demande la parole.

Je donne la parole à l'Ambassadeur d'Algérie, M. Mohamed-Salah Dembri.

M. DEMBRI (Algérie): Monsieur le Président, j'ai déjà eu l'occasion, lors de la réunion de notre groupe, de vous féliciter de votre accession à la présidence. Je voudrais le réitérer ici, en séance publique de la Conférence du désarmement, parce que ma délégation se réjouit de voir l'Ambassadeur d'un pays frère et voisin présider cette instance consacrée à la négociation multilatérale du désarmement. Soyez assuré que nous vous apporterons toute l'aide et le soutien dont vous aurez besoin, conformément aux objectifs de cette Conférence.

Le 22 janvier 2004, au moment où nous discutons de notre ordre du jour et accessoirement de notre programme de travail, la crainte de l'année stérile s'était déjà manifestée. Nous sommes aujourd'hui à quelques semaines de la clôture des travaux de la Conférence du désarmement pour 2004 et cette crainte semble se renforcer chaque jour. En effet, voilà huit ans que la Conférence du désarmement ne trouve pas de terrain d'entente moyennant lequel elle prouverait à la fois la validité de ses débats et la prise en charge réelle des préoccupations de la communauté internationale. Pourtant, il faut lui reconnaître un mérite. Jamais, pendant

(M. Dembri, Algérie)

ces huit années, la Conférence n'a été aussi active, aussi imaginative et aussi disposée à envisager toutes les solutions de compromis.

En tant ici que «doyen» de la Conférence, aux côtés de mon ami l'Ambassadeur d'Éthiopie, Fisseha Yimer, je voudrais rendre hommage à tous ces collègues présents, ou qui nous ont déjà quittés pour d'autres affectations, pour tout ce qu'ils nous ont apporté et tout ce qu'ils ont proposé dans le but de trouver des solutions de compromis. Car nous en avons besoin, tout comme nous avons besoin d'aller vers la synthèse et non pas vers l'exposé de préoccupations nationales.

Nous avons déjà rappelé maintes fois que la Conférence du désarmement a été désignée par la communauté internationale pour prendre en charge ses préoccupations et non pas pour être le réceptacle de préoccupations nationales, au risque d'accroître la contradiction. C'est pour cela que, à la suite de notre distingué collègue de la Belgique, qui est intervenu tout à l'heure, je voudrais rappeler que la proposition des cinq Ambassadeurs reste pour nous l'instrument le plus idoine pour répondre aux objectifs et aux tâches de la Conférence du désarmement. C'est la dernière proposition de synthèse, née de la coopération et du travail collectif d'Ambassadeurs ayant des sensibilités politiques différentes. Je crois que c'est cela qui a fait l'originalité de cette synthèse, comparée à l'ensemble des propositions avancées depuis maintenant 10 ans.

Aujourd'hui, que pouvons-nous dire au moment où nous reprenons nos travaux? Ce qui est entre nos mains depuis le 22 janvier 2004, c'est l'ordre du jour, le décalogue. C'est à partir de là que notre réflexion doit constamment avancer. Le décalogue arrêté en 1978 reste pour ma délégation une formulation très précise des préoccupations de la communauté internationale. À ce titre, cet ordre du jour n'est ni une séquelle du passé, ni un produit de la guerre froide, ni un instrument obsolète. Il reste un instrument qui reflète avec précision, par son actualité, les angoisses persistantes de l'humanité, que suscitent le risque d'holocauste nucléaire, l'utilisation militaire effrénée de l'atome et enfin, la prolifération des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. Ce décalogue n'a toujours pas donné lieu, dans cette enceinte, à de grandes négociations sur les mandats en ce qui concerne le désarmement nucléaire, la production de matières fissiles, l'utilisation pacifique de l'espace et, bien entendu, ce qui était dès l'origine acquis au plan du droit international – les garanties de sécurité pour les États qui ont renoncé à l'arme nucléaire. C'est là un droit, un droit consacré, et nul ne peut comprendre pourquoi la Conférence du désarmement n'a pas été en mesure jusqu'à présent d'entamer des négociations sur une convention internationale garantissant les droits des États non dotés d'armes nucléaires.

Donc, nous en sommes toujours là. Un espoir vient peut-être d'apparaître avec l'annonce que vient de faire ma distinguée collègue des États-Unis, l'Ambassadrice Jackie Sanders, d'une initiative de son Gouvernement concernant un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles. Cette proposition a retenu notre attention, d'une façon positive, et nous attendons bien entendu d'en connaître le détail.

Notre foi dans la proposition des cinq Ambassadeurs, comme l'a rappelé le représentant de la Belgique, M. Damien Angelet, reste une donnée essentielle. Cette proposition offre le meilleur moyen de prévenir et de combattre les nouvelles menaces, de même que toute tentative frauduleuse de s'approprier l'arme nucléaire. Cette proposition est aussi évolutive

(M. Dembri, Algérie)

– il appartient donc à chacun de nous d’y apporter, par amendement ou par toute autre initiative, la contribution qui lui permettrait de devenir pour tous un instrument de rassemblement des idées, aux fins de négociation.

Au moment où l’achèvement de nos travaux est en vue, les semaines qui suivent et qui restent pour couvrir la fin de l’année doivent servir à nous concentrer sur le programme de travail. Les séances informelles peuvent nous y aider, pour autant qu’elles soient conçues comme une voie de préparation des négociations et non comme un instrument qui détourne vers des questions théoriques le débat sur des problématiques immenses qui touchent à la survie de l’humanité.

Le PRÉSIDENT: Je remercie l’Ambassadeur d’Algérie, M. Mohamed-Salah Dembri, de sa déclaration et des aimables paroles qu’il a adressées à la présidence, ainsi que de sa disposition à coopérer avec la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant de la République islamique d’Iran, M. Eslamizad.

M. ESLAMIZAD (République islamique d’Iran) (traduit de l’anglais): Monsieur le Président, puisque c’est la première fois que ma délégation prend la parole sous votre présidence, permettez-moi de vous faire part de sa satisfaction et de vous féliciter de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. Soyez assuré de l’appui et de la coopération sans faille de ma délégation.

J’ai demandé la parole pour exercer un droit de réponse suite à la déclaration de l’Ambassadrice des États-Unis. En effet, en informant la Conférence du désarmement des tentatives menées par les États-Unis pour revenir sur la voie du multilatéralisme, l’Ambassadrice de ce pays n’avait nul besoin de proférer des accusations mensongères pour rendre son propos plus attrayant. En effet, Son Excellence a une nouvelle fois affirmé que l’Iran met en œuvre des programmes d’armement nucléaire, biologique et chimique. Je rejette cette accusation.

Je tiens à rappeler que l’Iran est partie à tous les instruments internationaux qui interdisent des armes aussi inhumaines, aussi encourageons-nous vivement les États-Unis à exprimer leurs préoccupations éventuelles dans le cadre des mécanismes prévus à cet effet dans lesdits instruments et d’étayer leurs affirmations par des arguments au lieu de se contenter de vaines paroles.

Le PRÉSIDENT: Je remercie le représentant de la République islamique d’Iran pour sa déclaration et les félicitations qu’il a adressées à la présidence.

Je donne maintenant la parole à l’Ambassadeur de Finlande, M. Markku Reimaa.

M. REIMAA (Finlande) (traduit de l’anglais): Monsieur le Président, je suis très heureux de vous voir présider notre séance et diriger nos travaux avec votre efficacité coutumière alors que nous entamons la dernière partie de nos travaux de cette année. Vous savez à quel point nous avons hâte de commencer un travail de fond à la Conférence du désarmement.

La négociation d’un traité visant l’arrêt de la production de matières fissiles constitue depuis longtemps la première des priorités aux yeux de la Finlande et de ses partenaires de

(M. Reimaa, Finlande)

l'Union européenne, qui n'excluent toutefois pas la possibilité de traiter d'autres questions importantes. Alors que j'écoutais l'Ambassadeur Dembri faire sa déclaration et me préparais à faire cette brève intervention, j'ai aperçu dans mes dossiers le texte de la déclaration que j'avais faite il y a exactement cinq ans, alors que l'examen de la solution en vue de l'établissement global d'un programme de travail, proposée par l'Ambassadeur Dembri – dont j'apprécie les efforts incessants pour résoudre nos problèmes – était en cours.

Cette année, notre activité s'est caractérisée par des débats informels structurés sur la base de l'ordre du jour que nous avons adopté au début de l'année. Je pense que cette réalité devra être reflétée d'une manière ou d'une autre dans le rapport que nous présenterons à l'Assemblée générale des Nations Unies.

J'ai suivi avec un vif intérêt les interventions des orateurs qui m'ont précédé, notamment celle de ma collègue des États-Unis, l'Ambassadrice Sanders. J'ai le sentiment de ne pas être le seul à avoir attendu un signe laissant entrevoir la possibilité pour la Conférence du désarmement de reprendre des travaux de fond. Je crois, au vu des premières réactions après cette intervention, que je ne suis pas le seul à devoir prendre le temps d'en analyser les éléments plus en détail et d'en étudier les incidences pour le travail de la Conférence, voire les activités extérieures à la Conférence. Il est certain que nous partageons tous les craintes formulées dans la déclaration concernant les mines persistantes qui font inutilement des victimes parmi les civils.

Pour toutes ces raisons, Monsieur le Président, il me paraît opportun de vous informer et d'informer nos collègues ici présents des efforts les plus récents faits et des dernières évolutions intervenues dans le contexte de la Convention sur certaines armes classiques – j'ai d'ailleurs suivi avec intérêt les observations faites à ce sujet par l'Ambassadeur Paul Meyer. Les experts gouvernementaux des États parties à la Convention sur certaines armes classiques se sont réunis à Genève du 5 au 16 juillet dernier afin de poursuivre leurs travaux sur la base du mandat qui leur avait été confié l'année dernière. Ils ont examiné, dans un climat très constructif, les questions relatives aux mines autres que les mines antipersonnel. Les experts militaires ont eu la possibilité d'avoir un échange de vues très approfondi sur les questions délicates. Ce débat a également été très complet et constructif. Nous pensons avoir progressé dans l'éclaircissement des divers points de vue. Nous avons commencé à cerner les terrains d'entente et rapproché nos points de vue dans certains domaines.

Les experts gouvernementaux se retrouveront en novembre prochain. Je crois que personne n'exclut la possibilité qu'ils feront à nouveau avancer le débat. Leur mandat de cette année consiste à élaborer des recommandations appropriées en vue de la réunion des États parties qui se tiendra aussi en novembre. C'est pourquoi, en ma qualité de Coordonnateur pour la question des mines autres que les mines antipersonnel, j'ai formé le vœu que toutes les délégations assistent à la prochaine réunion et s'y préparent dans un esprit constructif et, comme je l'ai dit à l'époque, dans un souci de résultat.

Pour conclure, il est utile de souligner dans ce contexte qu'une des principales questions actuellement à l'étude est celle d'une interdiction du transfert de mines antivéhicule.

Le PRÉSIDENT: Je remercie l'Ambassadeur de Finlande de sa déclaration et des aimables paroles qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant de la République populaire démocratique de Corée, M. Jang Il Hun.

M. JANG (République populaire démocratique de Corée) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que je prends la parole sous votre présidence, permettez-moi, au nom de ma délégation, de vous féliciter très chaleureusement de votre accession à la présidence de la Conférence et de vous assurer de l'appui indéfectible de ma délégation.

J'ai demandé la parole pour répondre à ce que l'Ambassadrice des États-Unis a dit concernant les négociations entre les six parties. Dans le cadre de ces négociations, notamment, nous avons maintes fois clairement indiqué que nous ne menions aucun programme nucléaire basé sur l'uranium – l'insistance dont font preuve les États-Unis à ce sujet est uniquement destinée à fabriquer des obstacles artificiels pour empêcher la progression des pourparlers et empêcher du même coup le règlement pacifique du différend nucléaire concernant la péninsule coréenne. Cette insistance nous apparaît comme une nouvelle manœuvre visant à isoler et stigmatiser continuellement mon pays.

Quant au démantèlement total, vérifiable et irréversible de notre programme nucléaire, nous ne pouvons nous résoudre à cette idée. Mon pays, notre pays, n'est pas un pays vaincu militairement, et les États-Unis – c'est du moins ce que nous pensons – n'ont pas le droit d'exiger de nous un désarmement. Nous ne désarmerons pas non plus dans le futur, compte tenu de la menace nucléaire constante et de la doctrine de guerre préventive des États-Unis.

La dénucléarisation de la péninsule coréenne est notre objectif. Si les États-Unis n'avaient pas mené une politique hostile à l'égard de notre pays, le problème nucléaire n'aurait jamais existé et ne persisterait pas.

Pour parvenir à notre objectif, nous avons fait une proposition constructive concernant des mesures simultanées destinées à résoudre le problème nucléaire, proposition qui a reçu l'appui des parties aux pourparlers. Nous poursuivrons nos efforts pour régler ce problème par des moyens pacifiques acceptables par l'ensemble des parties aux pourparlers.

Le PRÉSIDENT: Je remercie le représentant de la République populaire démocratique de Corée de sa déclaration et des aimables paroles qu'il a eues à l'égard de la présidence. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur du Royaume-Uni, M. Broucher.

M. BROUCHER (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, permettez-moi d'emblée de dire que c'est pour moi un réel plaisir que de vous voir présider la Conférence. Je vous souhaite le plein succès dans vos hautes fonctions, et vous assure de l'appui de ma délégation dans votre difficile tâche.

Je n'avais pas l'intention de prendre la parole ce matin, mais je crois qu'il est important de réagir maintenant à certains éléments des dernières interventions. Pour la première fois depuis longtemps, des signes d'évolution sont perceptibles, et, comme on dit, il faut battre le fer tant qu'il est chaud.

(M. Broucher, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)

Comme les États-Unis, nous sommes entièrement résolus à combattre la menace des armes de destruction massive et nous pensons que la Conférence du désarmement doit jouer un rôle un la matière. Nous devons comprendre quelle peut être la contribution de la Conférence dans ce contexte. Nous devons faire appel à ses capacités et ses talents uniques, parallèlement aux autres mécanismes et traités multilatéraux, qu'ils relèvent ou non de l'ONU.

À cet égard, le Royaume-Uni a toujours attaché une grande importance à la négociation, dans le cadre de la Conférence, d'un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles. Nous nous félicitons du fait que les États-Unis ont confirmé aujourd'hui leur attachement à cet objectif. Nous avons toujours pensé qu'un tel traité devait être effectivement vérifiable, comme indiqué dans le mandat Shannon. Mais nous sommes toujours pragmatiques et nous ne laissons jamais le mieux devenir l'ennemi du bien. Par conséquent, nous examinerons les propositions des États-Unis dans un esprit ouvert et dans l'espoir qu'elles permettront aux délégations à la Conférence du désarmement de s'entendre rapidement sur le lancement de travaux de fond. Je peux vous confirmer que, d'ici là, le Royaume-Uni maintiendra son moratoire sur la production de matières fissiles de qualité militaire.

Pour ce qui est des mines, le Royaume-Uni, qui est signataire de la Convention d'Ottawa, s'est déjà doté d'une législation interne interdisant la vente et l'exportation de mines antipersonnel. Nous n'avons donc pas besoin de nous engager dans de nouvelles négociations dans ce sens. Mais, toujours dans le même souci de pragmatisme, nous reconnaissons que le consentement des États qui ne sont pas encore parties à la Convention d'Ottawa à une interdiction du commerce des mines persistantes pourrait, en attendant, présenter un intérêt humanitaire. Toutefois, nous nous demandons si la Conférence du désarmement est bien le cadre approprié pour négocier une telle interdiction. J'ai pris acte de ce qu'ont déclaré mes collègues de la Finlande et du Canada concernant la réunion qui se tiendra dans le cadre de la Convention sur certaines armes classiques l'automne prochain, et je confirme que mon Gouvernement abordera cette réunion dans un esprit constructif et dans un souci de résultat.

En ce qui concerne le programme de travail, nous avons entendu des interventions intéressantes. J'ai écouté avec attention la proposition du Canada, qui, à première vue, me paraît non dénuée d'intérêt. Je me demande si cette idée ne pourrait pas être développée et couchée sur le papier.

Le PRÉSIDENT: Je remercie l'Ambassadeur du Royaume-Uni de sa déclaration et des aimables paroles qu'il a eues à l'égard de la présidence. Je donne la parole à l'Ambassadeur de France, M. François Rivasseau.

M. RIVASSEAU (France): Monsieur le Président, je n'avais pas prévu de prendre la parole aujourd'hui, mais pour des raisons voisines de celles exposées par mon collègue du Royaume-Uni, je souhaite réagir aux interventions que je viens d'entendre. La délégation des États-Unis vient de formuler deux propositions: la délégation française prend note de ces propositions. Comme vient de le dire l'Ambassadeur de Finlande, nous apprécions le fait qu'un pays comme les États-Unis se tourne vers notre forum multilatéral pour aborder des sujets importants.

(M. Rivasseau, France)

À propos d'un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles, le principe d'une négociation à la Conférence du désarmement fait l'objet d'un consensus de la communauté internationale. Après le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, ce nouveau traité figure parmi les engagements énoncés dans la décision 2 de la Conférence d'examen de prorogation du TNP de 1995. La France a, pour sa part, apporté son soutien à cette négociation depuis 1995 et nous demeurons ouverts aux propositions susceptibles de la relancer. Les États-Unis viennent de nous exposer l'état de leurs réflexions et nous sommes naturellement disposés à en discuter, d'autant que nous avons nous-mêmes nos propres vues et nous les avons récemment actualisées. Vous connaissez par ailleurs notre engagement en faveur d'un moratoire de tous les États concernés sur la production. Nous soutiendrons, Monsieur le Président, les consultations et les efforts que vous pourriez souhaiter engager d'ici la fin de cette session.

S'agissant des mines terrestres, il existe des efforts internationaux auxquels les États-Unis ne participent pas; je songe ici à la Convention d'Ottawa qui interdit totalement les mines antipersonnel, dont la première Conférence d'examen aura lieu à Nairobi en novembre et décembre prochains. Mon pays participe activement à la mise en œuvre de cette convention et a le souci de faire en sorte que cet instrument ne soit pas affaibli. Par ailleurs, comme chacun le sait, il existe un processus auquel les États-Unis participent dans le cadre de la Convention de 1980. Cette dernière est dotée d'un protocole, modifié en 1996, sur les mines terrestres. La question des mines antivéhicule est examinée dans ce cadre ici à Genève, sous la coordination de l'Ambassadeur de Finlande, M. Markku Reimaa, dont nous soutenons les efforts. La France a marqué tout son intérêt pour cette discussion qui a commencé à produire des fruits. Nous nous interrogeons sur l'impact qu'aurait cette nouvelle proposition des États-Unis sur les différents efforts que je viens de mentionner. Notre délégation n'a pas, à ce stade, de réponse. Elle est toutefois disposée à y réfléchir.

S'agissant enfin du programme de travail de notre Conférence, évoqué par plusieurs délégations, la délégation française estime que la question des «nouveaux sujets» contribue à dynamiser nos réflexions cette année. J'espère que ceci pourra se refléter dans le rapport 2004 de notre Conférence.

Le PRÉSIDENT: Je remercie l'Ambassadeur de France pour sa déclaration. Je donne à présent la parole à l'Ambassadeur des Pays-Bas, M. Sanders.

M. SANDERS (Pays-Bas) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, c'est également la première fois que je prends la parole sous votre présidence, aussi permettez-moi de vous féliciter et de vous assurer de la coopération indéfectible de ma délégation dans l'accomplissement de vos tâches difficiles.

Nous avons entendu un certain nombre de déclarations importantes aujourd'hui ainsi que deux propositions de la part de l'Ambassadrice des États-Unis. J'ai demandé la parole pour commenter brièvement ces deux propositions, ainsi qu'un certain nombre d'observations qui ont été faites concernant le programme de travail.

Je n'ai pas besoin d'expliquer ici l'importance que les Pays-Bas attachent à la négociation d'un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles. Nous avons été très actifs en ce domaine et je suis donc heureux d'entendre que les États-Unis ont achevé l'examen de cette

(M. Sanders, Pays-Bas)

question et souhaitent que des négociations y relatives aient lieu. Nous avons hâte d'avoir un débat de fond concernant leurs craintes quant à la possibilité de vérifier un tel traité. J'espère que ce débat sera mené dans un esprit ouvert et qu'aucune conclusion prématurée n'en sera tirée. Nous avons hâte d'entendre l'équipe d'experts de Washington nous faire état de ces craintes.

Pour ce qui est de la proposition sur les mines, j'ai suivi avec attention ce qu'ont dit un certain nombre de délégations. Les Pays-Bas font aussi de la question des mines terrestres une priorité – je devrais dire de la question des mines antivéhicule, puisque la question des mines antipersonnel est réglée pour notre pays, tandis que la question des mines antivéhicule, et plus particulièrement de leur transfert, est actuellement examinée, sous la conduite de l'Ambassadeur Reimaa, dans le contexte de la Convention sur certaines armes classiques – et nous espérons parvenir à des mesures juridiquement contraignantes sur les mines antivéhicule. Je crois que cette question focalise tous les efforts, du moins pour la plupart des parties à la Convention sur certaines armes classiques, et nous ne voudrions pas que ces efforts soient inutilement reproduits ou contrecarrés dans un autre contexte.

Je rappelle également ce que notre collègue canadien a dit concernant l'examen de la question des mines terrestres dans le contexte de la Conférence et ses effets potentiels sur les efforts entrepris pour établir un programme de travail, qui sont loin d'avoir abouti. Nous demeurons persuadés que la proposition des cinq Ambassadeurs constitue la meilleure base pour tenter de parvenir à un consensus sur un programme de travail. J'ai également pris note de ce qu'a déclaré notre collègue canadien concernant la possibilité de simplifier cette proposition en n'en retenant que les trois principaux éléments, à savoir un traité visant l'arrêt de la production des matières fissiles, le désarmement nucléaire et la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

Telles étaient les quelques observations que je voulais faire aujourd'hui.

Le PRÉSIDENT: Je remercie l'Ambassadeur des Pays-Bas pour sa déclaration et pour les propos aimables qu'il a eus à l'attention de la présidence. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur du Pakistan, M. Umer.

M. UMER (Pakistan) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, je suis très heureux de vous voir conduire nos débats. Nous avons suivi avec attention les efforts considérables que vous avez déployés depuis votre accession à la présidence pour faire avancer les travaux et le programme de la Conférence. Inutile de dire que vous pourrez compter sur notre appui sans faille.

Comme de nombreux autres intervenants, je n'avais pas l'intention de prendre la parole aujourd'hui, mais je pense que certains des points qui ont été abordés m'obligent à le faire. Nous avons, bien entendu, pris acte des deux propositions qui ont été faites par l'Ambassadrice des États-Unis. Je ne vais pas réagir officiellement à ce stade. Ce sont des initiatives importantes qui appellent de notre part un examen très attentif.

Je voudrais m'attarder sur deux points qui ont été abordés par certaines délégations. Premièrement, il faudrait refléter dans le rapport de la Conférence à l'Assemblée générale le fond des débats informels que nous avons eus jusqu'à présent. Cela dit, nous devons faire

(M. Umer, Pakistan)

attention à ce que nous voulons écrire, car aucun document n'a été établi et il n'y a pas eu d'accord sur la rédaction d'un document concernant les séances informelles que nous avons eues au cours des trois ou quatre derniers mois. Nous devons veiller à ce que nous allons indiquer dans le rapport, hormis, évidemment, le fait que nous avons eu sept séances informelles. Au-delà de cette simple information, nous devons faire très attention quant au fond.

Certains de nos amis ont dit aujourd'hui que la proposition des cinq Ambassadeurs pouvait se résumer à trois éléments principaux. Malheureusement, notre évaluation est différente. Nous sommes fermement convaincus que les éléments principaux sont au nombre de quatre et que tous doivent être pris en compte pour éviter toute ambiguïté. Nous devons préciser notre position de façon à éviter toute difficulté par la suite.

Le PRÉSIDENT: Je remercie l'Ambassadeur du Pakistan de sa déclaration et des aimables paroles qu'il a adressées à la présidence. Une autre délégation souhaiterait-elle prendre la parole? Cela ne semble pas être le cas. Nos travaux sont donc terminés pour aujourd'hui.

La prochaine séance plénière de la Conférence aura lieu le jeudi 5 août 2004 à 10 heures, dans cette même salle.

*La séance est levée à 11 h 35.*

-----